

25 mars 1948

Proposition des États-Unis concernant la tutelle temporaire de l'ONU sur la Palestine

le mois de mars 1948 est caractérisé par de nombreuses victoires arabes, notamment sur le contrôle de l'accès à Jérusalem (notamment au défilé de Shar Ha Gay), dans la guerre qui a débuté dès le vote du plan de partage.

En mars 1948, y compris dans les milieux juifs, de nombreuses voix se font alors entendre pour demander un report du plan de partage. Envers et contre tout David Ben Gourion maintient le cap qu'il s'est fixé de proclamer l'État Juif à la date annoncée du 14 mai 1948.

le 19 mars 1948, l'ambassadeur américain à l'ONU, Warren Austin, demande la réunion d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies afin de proposer, en remplacement du plan de partage approuvé le 29 novembre 1947, un plan dit de « tutelle »¹

Le 25 mars Truman, encore partisan du plan de partage, apprend la démarche de l'ambassadeur par la presse. Il le soutient cependant et formule la demande au Conseil de sécurité.

* * *

Déclaration du président Truman,

Il est essentiel que le peuple américain comprenne bien la position des États-Unis au sein des Nations Unies concernant la Palestine.

Ce pays a vigoureusement appuyé le plan de partition avec union économique recommandé par le Comité spécial des Nations Unies sur la Palestine et par l'Assemblée générale. Nous avons exploré toutes les possibilités compatibles avec les principes fondamentaux de la Charte pour donner effet à cette solution.

Malheureusement, il est devenu évident que le plan de partition ne peut être mis en œuvre à l'heure actuelle par des moyens pacifiques. Nous ne pouvions pas nous engager à imposer cette solution aux habitants de la Palestine par l'utilisation de troupes américaines, tant sur la base de la Charte que dans le cadre de la politique nationale.

¹ André Blumel, un itinéraire sioniste à la croisée des chemins - François Lafon

Le Royaume-Uni a annoncé sa ferme intention d'abandonner son mandat en Palestine le 15 mai. Si des mesures d'urgence ne sont pas prises, il n'y aura pas d'autorité publique en Palestine à cette date capable de préserver l'ordre public. La violence et le sang couleront sur la Terre Sainte.

Des combats à grande échelle entre les habitants de ce pays en seront le résultat inévitable. De tels combats infecteraient l'ensemble du Moyen-Orient et pourraient entraîner des conséquences de la plus grande gravité pour la paix de cette nation et du monde.

Ces dangers sont imminents. Les gouvernements responsables des Nations Unies ne peuvent faire face à cette perspective sans agir rapidement pour l'empêcher.

Les États-Unis ont proposé au Conseil de sécurité une tutelle temporaire des Nations Unies pour la Palestine afin de fournir un gouvernement pour maintenir la paix. Cette tutelle n'a été proposée qu'après que nous ayons épuisé tous nos efforts pour trouver un moyen de procéder à la partition par des moyens pacifiques. La tutelle n'est pas proposée pour remplacer le plan de partage, mais pour combler le vide qui sera bientôt créé par l'expiration du mandat le 15 mai. La tutelle ne préjuge pas du caractère du règlement politique final. Elle établirait les conditions d'ordre qui sont essentielles à une solution pacifique.

Si nous voulons éviter une tragédie en Palestine, une trêve immédiate doit être conclue entre les Arabes et les Juifs de ce pays. Je donne pour instruction à l'Ambassadeur Austin d'exhorter le Conseil de sécurité, dans les termes les plus énergiques, à convoquer immédiatement des représentants des Arabes et des Juifs à la table du Conseil pour organiser une telle trêve. Si l'ONU accepte une tutelle temporaire, nous devons assumer notre part de responsabilité. Notre respect pour les Nations Unies, pour la paix dans le monde et pour notre propre intérêt ne nous permet pas de faire moins.

Avec une telle trêve et une telle tutelle, un règlement pacifique est encore possible ; sans eux, une guerre ouverte se profile à l'horizon. La politique américaine en cette période d'urgence repose clairement sur la reconnaissance de ce fait incontournable.

United States Proposal for Temporary United Nations Trusteeship for Palestine

Statement by President Truman, March 25, 1948 It is vital that the American people have a clear understanding of the position of the United States in the United Nations regarding Palestine.

This country vigorously supported the plan for partition with economic union recommended by the United Nations Special Committee on Palestine and by the General Assembly. We have explored every possibility consistent with the basic principles of the Charter for giving effect to that solution.

Unfortunately, it has become clear that the partition plan cannot be carried out at this time by peaceful means. We could not undertake to impose this solution on the people of Palestine by the use of American troops, both on Charter grounds and as a matter of national policy.

The United Kingdom has announced its firm intention to abandon its mandate in Palestine on May 15. Unless emergency action is taken, there will be no public authority in Palestine on that date capable of preserving law and order. Violence and bloodshed will descend upon the Holy Land.

Large-scale fighting among the people of that country will be the inevitable result. Such fighting would infect the entire Middle East and could lead to consequences of the gravest sort involving the peace of this Nation and of the world.

These dangers are imminent. Responsible governments in the United Nations cannot face this prospect without acting promptly to prevent it. The United States has proposed to the Security Council a temporary United Nations trusteeship for Palestine to provide a government to keep the peace. Such trusteeship was proposed only after we had exhausted every effort to find a way to carry out partition by peaceful means. Trusteeship is not proposed as a substitute for the partition plan but as an effort to fill the vacuum soon to be created by the termination of the mandate on May 15. The trusteeship does not prejudice the character of the final political settlement. It would establish the conditions of order which are essential to a peaceful solution.

If we are to avert tragedy in Palestine, an immediate truce must be reached between the Arabs and Jews of that country. I am instructing

Ambassador Austin to urge upon the Security Council in the strongest terms that representatives of the Arabs and Jews be called at once to the council table to arrange such a truce. The United States is prepared to lend every appropriate assistance to the United Nations in preventing bloodshed and in reaching a peaceful settlement. If the United Nations agrees to a temporary trusteeship, we must take our share of the necessary responsibility. Our regard for the United Nations, for the peace of the world, and for -our own self-interest does not permit us to do less.

With such a truce and such a trusteeship, a peaceful settlement is yet possible; without them, open warfare is just over the horizon. American policy in this emergency period is based squarely upon the recognition of this inescapable fact.